

Cadre réservé à l'académie

## QUI ?

Ce cas d'usage est à destination du :

- Directeur d'école

## QUOI ?

Importer le livret d'un élève (tous les bilans périodiques et les bilans de cycles) depuis une école d'une autre académie.

## COMMENT ?

Depuis le menu Paramétrage / Import inter-académique, le directeur d'école importe le livret de l'élève dans son établissement après avoir respecté les instructions de transfert.

**1 – Cliquez sur le menu « transfert inter-académique »**

Utilisez ces boutons pour quitter l'application ou changer d'établissement

La note d'information, ci après, rappelle au directeur d'école d'accueil les règles à respecter pour pouvoir rapatrier le livret LSU d'un élève d'une autre académie. Vous pouvez fermer cet encadré (couleur jaune) en cliquant sur la croix.

**Important :** Pour importer le livret LSU d'un élève d'une autre académie, il faut que :

- Les bilans périodiques soient verrouillés
- L'élève soit sortant dans son école d'origine
- L'élève soit inscrit dans son école d'accueil
- L'élève soit affecté dans une classe

**NB :** le transfert inter-académique se fait élève par élève

**2 – Sélectionnez la classe concernée**

Utilisez cette boîte d'outils pour rechercher un élève

**3 – Sélectionnez l'académie d'origine de l'élève**

Sélectionner l'académie d'origine de l'élève: DIJON

**4 – Sélectionnez l'élève concerné**

Vous pouvez saisir une chaîne de caractères contenue dans le nom ou le prénom de l'élève concerné (optionnel) pour simplifier la recherche

**5 – Cliquez sur le bouton « Démarrer le transfert » pour rapatrier le livret de l'élève concerné**

Le fichier importé est au format XML et il doit respecter le formalisme décrit par le schéma XSD pour garantir la validité du fichier lors de l'import.



## Questions / Réponses

### Qu'on est-il de l'élève qui change d'école au sein de la même académie ?

- Au sein de l'académie, le directeur d'école n'a aucune action à effectuer dans LSU, le bilan est hébergé au niveau de la base de données académique.  
Quelle que soit l'école d'affectation, l'application identifie l'élève (recherche le bilan LSU) grâce à son identifiant national.

### A quelle période le transfert de livret LSUN est possible ?

- Le transfert du livret est possible toute l'année :
  - Si le transfert se passe en fin de période pédagogique, l'école d'accueil rapatrie le livret avec tous les bilans périodiques complets et verrouillés;
  - Si le transfert se passe en cours de période pédagogique, l'école d'accueil rapatrie les bilans complets et verrouillés des périodes passées. Le bilan de la période en cours n'est transféré que s'il est complet et verrouillé. De plus, un nouveau bilan peut être créé dans l'école d'accueil pour cette période.

NB : Un élève peut avoir 2 bilans périodiques pour la même période pédagogique.

### Qu'est-ce qu'on importe dans le livret transféré ?

- Le livret transféré, contient :
  - Tous les bilans périodiques existants de l'élève à l'état verrouillé ;
  - Tous les bilans de cycle de l'élève s'ils existent ;
  - Toutes les attestations.

### Est-ce qu'on peut modifier les bilans importés ?

- Les bilans périodiques importés par le transfert inter-académique ne sont pas modifiables dans LSU, en revanche, ils peuvent être consultés, et édités au format PDF.

